

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

--

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Sommaire

- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- ✓ Rapport Spécial sur les conventions réglementées

◆◆◆

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 31 mars 2023

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION ARTC

47 boulevard de l'Hopital

75651 PARIS CEDEX 13

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fait à ROUEN

Le 31/03/2023

COUSSIN François-Xavier

EXPERT COMPTABLE

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

SEC BURETTE

9 rue Malatiré

76000 ROUEN

02.35.98.67.53

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	49 465	14 371	35 094	31 845	3 250	10.21	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	320 000		320 000		320 000		
Immobilisations financières⁽¹⁾							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	369 465	14 371	355 094	31 845	323 250	NS	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	40 435		40 435	44 425	3 989	8.98
	Valeurs mobilières de placement	333 268		333 268	369 606	36 338	9.83
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	533 666		533 666	390 202	143 464	36.77	
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	33 764		33 764	1 787	31 977	NS	
Total II	941 134		941 134	806 020	135 114	16.76	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 310 599	14 371	1 296 228	837 864	458 363	54.71	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	18 344	18 344		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	48 973	48 973		
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	667 569	865 968	198 399	22.91	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	48 274	198 399	150 125	75.67	
Situation nette (sous total)	686 612	734 886	48 274	6.57	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	686 612	734 886	48 274	6.57	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	128 000		128 000	
	Fonds dédiés	102 379	77 087	25 292	32.81
	Total II	230 379	77 087	153 292	198.86
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	74 947	10 845	64 102	591.06
	Dettes des legs ou donations	192 000		192 000	
	Dettes fiscales et sociales	47	17	30	176.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	112 243	15 029	97 214	646.83
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
Total IV	379 237	25 892	353 346	NS	
Écarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 296 228	837 864	458 363	54.71	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

379 237 25 892

SEC BURETTE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	13 110	10 260	2 850	27.78
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	645 696	524 436	121 260	23.12
Mécénats	141 242		141 242	
Legs, donations et assurances-vie	419 976		419 976	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	218 310	66 100	152 210	230.27
Autres produits	0	125	125	99.99
Total I	1 438 334	600 922	837 412	139.35
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	223	283	60	21.12
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	679 540	452 557	226 983	50.16
Aides financières	203 645	278 796	75 150	26.96
Impôts, taxes et versements assimilés	220 586		220 586	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 180	4 597	2 583	56.19
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	371 602	63 380	308 223	486.31
Autres charges	1 668	0	1 668	NS
Total II	1 484 444	799 612	684 832	85.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	46 111	198 691	152 580	76.79

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12/31/2021	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	712	399	313	78.55
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		291	291	100.00
Différences positives de change		15	15	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	712	704	7	1.06
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1	1	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 780	394	2 386	605.66
Total IV	2 780	395	2 384	603.22
2. Résultat financier (III-IV)	2 068	309	2 377	768.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	48 178	198 382	150 203	75.71
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	49		49	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	49		49	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	49		49	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	47	17	30	174.21
Total des produits (I+III+V)	1 439 046	601 626	837 420	139.19
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 487 320	800 025	687 295	85.91
5. EXCEDENT OU DEFICIT	48 274	198 399	150 125	75.67

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
SECNO 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	963		963	
Prestations en nature	5 800		5 800	
Bénévolat	96 100	65 200	30 900	47.39
TOTAL	102 863	65 200	37 663	57.77
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	963		963	
Prestations en nature	5 800		5 800	
Personnel bénévole	96 100	65 200	30 900	47.39
TOTAL	102 863	65 200	37 663	57.77

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	17
Permanence ou changement de méthodes	18
Informations générales complémentaires	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	19
Etat des amortissements	19
Tableau de variation des fonds propres	20
Tableau de variation des fonds dédiés	21
Etat des provisions	22
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Evaluation des immobilisations corporelles	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Evaluation des valeurs mobilières de placement	22
Produits à recevoir	22
Charges à payer	23
Charges et produits constatés d'avance	23
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	23
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	24

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 296 227.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 438 333.81 Euros et dégageant un déficit de 48 274.25- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'ARTC est née en 1992 de la volonté de familles de patients et de l'équipe médicale de la Salpêtrière de créer une association pour développer la recherche sur les tumeurs cérébrales:

Les priorités de l'ARTC sont de :

- Verser des bourses aux jeunes chercheurs afin de les attirer dans cette discipline.
 - Investir dans des projets de recherche visant à établir une " preuve de concept "
- L'objectif est de faire les premières expériences afin d'obtenir des résultats préliminaires qui permettront ensuite de postuler pour des financements publics ou associatifs.
- Soutenir les services hospitaliers et les patients, en mettant à leur disposition des personnels qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et en contribuant à la formation des professionnels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 6.333 heures pour un montant de 96100€.
- L'ensemble des dirigeants de l'Association ARTC exercent leurs fonctions de manière bénévole.
- Sont enregistrés en fonds dédiés, les subventions ou dons affectés à la réalisation de projets spécifiques non utilisés figurant en solde au 31/12/2022:
 - 102K€ relatifs à des dons et diverses recettes reçues dans le cadre du financement de travaux au sein de l'hôpital pour l'accueil des patients.
- Le conseil d'administration de l'ARTC a accepté, le 20 décembre 2022, le legs de Mme Lebesson. Il s'agit d'un bien immobilier, évalué à 320 000€ dans la succession. Conformément à la réglementation, le bien destiné à être vendu, a été inscrit à l'actif du bilan et les droits de succession dus au passif. Le transfert de propriété n'étant pas effectif à la clôture de l'exercice, ces opérations ont été inscrites en fonds reportés.
- Le régime fiscal de l'Association ARTC relève du règlement applicable aux organismes sans but lucratif. De ce fait, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	34 067		4 328
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 968		6 101
Emballages récupérables et divers			320 000
TOTAL	39 035		330 430
TOTAL GENERAL	39 035		330 430

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			38 396	38 396
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 069	11 069
Emballages récupérables et divers			320 000	320 000
TOTAL			369 465	369 465
TOTAL GENERAL			369 465	369 465

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	5 226	3 745		8 971
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 965	3 435		5 400
TOTAL	7 191	7 180		14 371
TOTAL GENERAL	7 191	7 180		14 371

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 745				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 435				
TOTAL	7 180				
TOTAL GENERAL	7 180				

SECNO

28 rue Alfred Kastier - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	18 344				18 344
Réserves	48 973				48 973
Report à nouveau	865 968	198 399-			667 569
Excédent ou déficit de l'exercice	198 399-	198 399		48 274-	48 274-
Situation nette	734 886			48 274	686 612
TOTAL I	734 886			48 274-	686 612

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	77 087	371 602	218 310			230 379	
FDS THOMAS BERTY	60 818	41 602	41			102 379	
FDS RAM ACTIVE	16 269	10 000	26 269				
FDS REPORTES SUR LEGS		320 000	192 000			128 000	
TOTAL	77 087	371 602	218 310			230 379	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Les ressources totales obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore réalisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au cas où de résiduaux sont enregistrés :

- En charge dans le poste "Engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice
- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Tableau des legs et donations

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	57 210
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	362 766
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	192 000
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	320 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	291 976

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	35 635	35 635	
Charges constatées d'avance	33 764	33 764	
TOTAL	69 399	69 399	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	74 947	74 947		
Impôts sur les bénéfices	47	47		
Autres dettes	304 243	304 243		
TOTAL	379 237	379 237		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	34 982
Total	34 982

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	112 243
Total	112 243

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 764
Total	33 764

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à l'ARTC un travail (bénévolat), des biens (dons en nature) ou autres services à titre gratuit (mise à disposition de biens). Elle n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour l'ARTC de l'ensemble des bénévoles présents au sein des différentes antennes régionales de l'association, ainsi que les membres du conseil d'administration.

Pour valoriser ce bénévolat, un taux horaire de 15.18€* est appliqué au temps que les bénévoles consacrent à l'association.

En 2022, l'ARTC a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- Bénévolat pour 6333 heures valorisées pour un montant total de 96100€
- Prestations en nature pour 5800€.
- Dons en nature pour 963€

* SMIC horaire moyen 2022 avec un taux de charges sociales de 40%

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Le détail des engagements reçu au cours de l'exercice 2022 est le suivant:

- Assurance vie legs Charrier : 61 233.42 € reçus le 26/1/2023,
- Legs Massias : porté à la connaissance de l'ARTC le 11/1/2023. L'ARTC est désignée comme légataire universel de tous les biens à l'exception de la part réservataire revenant à deux petites filles (soit 50%). Les biens consistent en :
 - o Un bien mobilier (véhicule) dont la valorisation n'est pas encore connue,
 - o Deux biens immobiliers dont la valorisation n'est pas encore connue,
 - o Des liquidités pour un montant d'environ 19 000 €.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 220 024	1 220 024	534 696	534 696
1.1 Cotisations sans contrepartie	13 110	13 110	10 260	10 260
1.2 Dons, legs et mécénat	1 139 767	1 139 767	499 364	499 364
- Dons manuels	578 549	578 549	499 364	499 364
- Legs, donations et assurances-vie	419 976	419 976		
- Mécénat	141 242	141 242		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	67 147	67 147	25 072	25 072
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	712		539	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	712		539	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			291	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	218 310	218 310	66 100	66 100
TOTAL	1 439 046	1 438 334	601 626	600 796
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	634 787	634 787	599 545	599 545
1.1 Réalisées en France	634 787	634 787	599 545	599 545
- Actions réalisées par l'organisme	431 142	431 142	320 749	320 749
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	203 645	203 645	278 796	278 796
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	85 923	85 923	44 185	44 185
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	85 923	85 923	44 185	44 185
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	387 781	356 370	88 301	88 301
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 180		4 597	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	47		17	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	371 602	371 602	63 380	63 380
TOTAL	1 487 320	1 448 682	800 025	795 411
SECNO				
EXCEDENT OU DEFICIT	55 48 274	10 348	198 399	194 615

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	102 863	102 863	65 200	65 200
Bénévolat	96 100	96 100	65 200	65 200
Prestations en nature	5 800	5 800		
Dons en nature	963	963		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	102 863	102 863	65 200	65 200
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	98 863	98 863	61 700	61 700
Réalisées en France	98 863	98 863	61 700	61 700
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 000	4 000	3 500	3 500
TOTAL	102 863	102 863	65 200	65 200

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	634 787	599 545	35 242	5.88
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	431 142	320 749	110 393	34.42
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	203 645	278 796	75 151	26.96
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	85 923	44 185	41 738	94.46
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	85 923	44 185	41 738	94.46
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	356 370	88 301	268 069	303.59
TOTAL DES EMPLOIS	1 077 080	732 031	345 049	47.14
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	371 602	63 380	308 222	486.31
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 448 682	795 411	653 271	82.13

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	13 110		10 260		2 850	27.78
1.2 Dons, legs et mécénats	1 139 767		499 364		640 403	128.24
- Dons manuels	578 549		499 364		79 185	15.86
- Legs, donations et assurances-vie	419 976				419 976	
- Mécénats	141 242				141 242	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	67 147		25 072		42 075	167.82
TOTAL DES RESSOURCES	1 220 024		534 696		685 328	128.17
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
	218 310		66 100		152 210	230.27
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	10 348		194 615		184 267	94.68
TOTAL	1 448 682		795 411		653 271	82.13

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	10 348		204 963		194 615	94.95
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	10 348		194 615		184 267	94.68
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			10 348		10 348	100.00

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	98 863	61 700	37 163	60.23
Réalisées en France	98 863	61 700	37 163	60.23
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 000	3 500	500	14.29
TOTAL	102 863	65 200	37 663	57.77
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	96 100	65 200	30 900	47.39
Prestations en nature	5 800		5 800	
Dons en nature	963		963	
TOTAL	102 863	65 200	37 663	57.77

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	77 087	79 807	2 720	3.41
(-) Utilisation	26 310	66 100	39 790	60.20
(+) Report	51 602	63 380	11 778	18.58
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	102 379	77 087	25 292	32.81

Commentaires:

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 31 mars 2023

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes